

LES
ENDRE
E SUITE
ONES
allemagne
CARNOT
relos

OLLIER
classé
ROUBAIX
minales, Hes-
du Nord. —
Pharmacie,
Poies
etc., etc.
ventrières.
mme. 543
GRATUITES

ETTES!
des de tabac
DUS 79
EUR! C'est qui se
avenue du Marché
échutte : Briques
Vistola, etc. 379

HAUX
92

ON
testinal
ILLION
UEUX

e la Peau
LINE »
UNE efficacité
le pot : 2 fr. 50
Reporte
Corbeau
Lannoy : Do-
marche, 326

registres,
archives,
garanties)
RES
X. 4097

ILLES
SSES

urcoing
4472

AND
rapide
GÉNÉRALE
IC.

DE BEVEREN, 26.
FOURNISSEUR,
TOUR.
Omeret, r. du
M. Caron, 297

46 bis, R.
la source de
ce qu'on y
qualifie la
et toujours
sauvage.

AUX
ETES
DETAIL 210

es
DUBAIX
pour
hommes
TMMES
ignomino

ECZEMAS
Pom

Dépenses dommages
aison rapide
à moins de 100.
de l'U.
1920

S 1000000
de 1 à 12.
et de 2 à 12.
FARAVIE JAP
par ANALYSE
de la SOU
IGOUTTE. RE
ELECTROLYSE
apprécier

65^e Année - N° 62
Le Numéro
10 CENTIMES
BUREAUX
ET RÉDACTION:
ROUBAIX, Grande-Rue, 71
TOURCOING, Rue Carnot, 33
PARIS: 3 Rue Saint-Denis, 10
TÉLÉGRAPHIQUE: ROUBAIX 10-12-12
TOURCOING 10-12-12
PARIS: 10-12-12-12

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65^e Année - N° 62
SAMEDI
21
Février 1920
Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, ROUBAIX
33, Rue Carnot, TOURCOING

L'AFFAIRE CAILLAUX A LA HAUTE-COUR

LA CRÉATION D'UN SOUS-SÉCRÉTARIAT DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Paris, 20 février. — A la suite de la démission faite mercredi par le groupe parlementaire des Régions Libérées et du désir exprimé par la délégation, qui comprenait notamment MM. Ribot, Loucheur, H. Hayes, etc., le gouvernement a estimé qu'il y avait lieu de créer un sous-secrétariat d'Etat des Régions Libérées, dont le rôle sera d'établir la liaison entre le Ministère des Régions Libérées et le Ministère des Travaux publics, du Commerce et de l'Agriculture, afin de faciliter la solution des divers problèmes dont le règlement est urgent.

M. Lereud, présent

M. Millerand, président du Conseil, a présenté pour ce sous-secrétariat d'Etat, M. Lereud, député de Seine-et-Oise, qui a accepté. M. Lereud est originaire de Metz. Il a fait voter à la Chambre, comme rapporteur de la commission de législation civile, différents projets relatifs aux actes de l'Etat-Civil dans les régions libérées. Il est également l'auteur de la loi sur la situation légale des disparus.

Une délégation reçue par M. Millerand

Une délégation importante des représentants des sinistrés de la guerre avait été reçue, jeudi matin, par M. Millerand, président du Conseil des ministres.

Celle-ci était composée de MM. les sénateurs Ribot, Hayes, René Gouge, Lucien Hubert, Bachelet, de MM. les députés Fourrier-Saravane, Loucheur, de Lessieux, de Warren, de M. Baillot, président de la Fédération des Associations départementales et Unions de Ministères; Franchomme, président des Etats-Généraux du Nord; Leconte, maire de Marles (Calais); Manuy, président de la Fédération Industrielle et Commerciale de l'Oise.

En ce qui concerne la réduction projetée de 7 milliards sur le budget du ministère des Régions Libérées, contre laquelle il s'est déclaré, M. Millerand déclare que le gouvernement n'avait pris encore pris de décision définitive, qu'il étudiait le moyen de concilier les ressources de la Trésorerie avec le système des avances qui sont à faire aux ministères et avec l'application de la loi sur la réparation des dommages de guerre.

Les Impôts en Régions libérées

Une délégation de la Fédération des Associations Départementales et Unions de Sinistrés, a été reçue jeudi matin, au Sénat, par le Groupe interparlementaire des Régions dévastées, présidé par M. Hayes, sénateur.

M. Baillot, président de la Fédération, et présentant la délégation, a tout d'abord exprimé la très vive émotion ressentie dans les meilleurs sinistrés par l'annonce des nouveaux projets financiers tendant à réduire les crédits indispensables au rétablissement de la vie économique dans les régions dévastées. L'attention des parlementaires a été tout particulièrement appelée sur les retards apportés à l'application de la loi de réparation et au paiement des avances.

Enfin, M. G. Baillot a présenté un rapport très documenté traitant des différentes questions fiscales intéressant les contribuables de ces régions.

Ce rapport comporte d'abord une déclaration de principe disant que les sinistrés acceptent de rentrer à cet égard dans le régime commun à toute la France, mais au fur et à mesure de la reconstruction et pour autant qu'on acceptera de déduire des revenus et bénéfices retrouvés les charges spéciales de la période transitoire, la situation des régions dévastées étant complètement différente de celle des régions qui ont été préservées de l'invasion ennemie.

Les conclusions de ce rapport portent principalement sur les points suivants :

1^e Exonération de l'impôt sur les revenus de 1918 pour les raisons admises à l'égard des revenus de 1916 et de 1917 et notamment en raison élevé pendant la guerre, en France envahie qu'en France libre;

2^e Non-application de l'impôt sur les bénéfices des groupes d'établissements qui ont été immobiliés par l'invasion, lors de 1914 et 1916 n'ayant visé que les industriels et commerçants qui ont profité pendant la guerre, d'un accroissement de bénéfices exceptionnels. (M. Ribot, ministre des Finances, exposé du projet de loi);

3^e Exemption pour les sinistrés de la guerre de l'exonération de quelques-unes de ses clauses importantes. Souhaitons que les efforts de la diplomatie affirment l'institution nouvelle et lui donnent les moyens d'actions nécessaires pour démontrer les difficultés et prévenir les conflits. C'est dans cet esprit d'équité et de justice que je m'applique à maintenir et à fortifier les bons rapports du gouvernement de la République avec autres puissances.

Le Groupe interparlementaire des Régions dévastées, qui a déjà donné tant de preuves de sa sollicitude aux sinistrés de la guerre, a

chargé une Commission spéciale d'étudier les conclusions de ce rapport et d'intervenir très prochainement auprès de M. le Ministre des Finances.

INFORMATIONS

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS SUISSES ET EN MORTESES

Berna, 20 février. — Les négociations franco-suisse relativement à l'établissement d'une convention économique concernant la fixation des chiffres d'importations des marchandises et des denrées dans la zone de la guerre ont été terminées.

Dès cette convention, la valeur des importations en broderies atteint actuellement 1 million. La France demande que ce chiffre soit réduit et devise 400 000 francs.

LE CARDINAL DUBOIS A ATHÈNES

Athènes, 20 février. — Le cardinal Dubois, venant de Syrie, est arrivé à Athènes. Il a été reçu au Palais du Gouvernement par le Conseil municipal et par le directeur général des mines. Afin d'arranger vos vœux au nom du gouvernement.

LE NOUVEL AVOCAT DE NANCY

Nancy, 20 février. — Le nouvel avocat, M. de la

Loëches, 20 février. — Répondant à une question relative au nouveau juge de la Marche, M. Lloyd George, il a déclaré: « Je ne suis pas encore à l'étude mais, ajoute M. Lloyd George, « je ne suis pas encore de faire des déclarations. »

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

London, 20 février. — Répondant à une question relative au tunnel sous la Manche, M. Lloyd George, il a déclaré: « Je ne suis pas encore à l'étude mais, ajoute M. Lloyd George, « je ne suis pas encore de faire des déclarations. »

LES QUOTIDIENNES

PROFITONS DE LA LEÇON

Grammaire!

La croix de la Légion d'honneur vient d'être décernée à trois femmes de bien.

On ne saurait qu'applaudir à une mesure si justifiée.

Mais pourquoi dans les titres de Mmes Carnot, d'Haussonville et Pérouse, lisons-nous ce barbare: inlassable dévouement?

Le mot inlassable, bien qu'il soit couramment employé à l'heure présente, n'est pas français.

Il est mal formé.

C'est illisible qu'il faudrait dire, comme on dit illégible, illisible, illicite, illegitime,

illimitable, illisible.

Inlassable est une grossière faute de langage.

D'ailleurs, que ne se sert-on du mot infatigable, qui est excellent?

Une revue bien populaire.

Il paraît qu'on vient de créer une revue, — littéraire comme vous pensez, et artistique, oh! combien! — qui paraîtra deux ou trois fois par an, et ne sera tirée qu'à trente exemplaires. Elle réalisera le maximum du luxe et chaque numéro coûtera simplement 12.000 francs!

Voilà trente abonnés qu'il est urgent de recommander à la bienveillante attention du ministre des finances. Ce sont contribuables à taxer au prix fort, et dont on peut dire qu'ils « seront de la revue » à tous les sens du mot.

Quant aux éditeurs, il serait peut-être juste de les imposer plus que de raison. Ce sont des arboriculteurs ordinaires, et qui cultivent les poires.

Qui sait se posséder peut commander au monde. (Voltaire).

Les obstacles abattent les fames vulgaires et exaltent les fames héroïques: pareils à un vent impétueux qui éteint les flammes et allume les incendies. (X...).

Le Président de la République reçoit le corps diplomatique

ALLOCATION DE L'AMBASSADEUR DU JAPON

Paris, 20 février. — M. Paul Deschanel, Président de la République, a reçu cet après-midi le corps diplomatique qui lui a présenté M. Matsui, ambassadeur du Japon.

Au cours de cette réception, M. Matsui a prononcé l'allocution suivante :

Soyez assuré, M. le Président, que les membres du corps diplomatique auront à cœur de vous apporter dans l'accomplissement de vos hautes fonctions, leur collaboration la plus confiante. Je suis certain d'être leur interprète fidèle et vous exprimez mes vœux les plus ardents pour votre bonheur personnel et la grandeur de la France.

REPONSE DE M. DESCHANEL

Le Président de la République a répondu en ces termes à M. Matsui :

Le traité de paix entre la Société des Nations l'exécution de quelques-unes de ses clauses importantes. Souhaitons que les efforts de la diplomatie affirment l'institution nouvelle et lui donnent les moyens d'actions nécessaires pour démontrer les difficultés et prévenir les conflits. C'est dans cet esprit d'équité et de justice que je m'applique à maintenir et à fortifier les bons rapports du gouvernement de la République avec autres puissances.

LE CHARGE D'AFFAIRES ALLEMAND A L'ELYSEE

Pour la première fois, depuis la reprise des relations diplomatiques, M. Mayer, chargé

d'affaires allemand, à Paris, a été rendu à l'Elysée, à la réception du corps diplomatique.

L'EMPRUNT DE LA PAIX

UN APPEL DE M. POINCARÉ

Paris, 20 février. — Les journaux publient l'appel suivant de M. Poincaré en faveur de l'emprunt :

C'est dans un sentiment de solidarité nationale que la France fait appel au crédit public. La dette que l'Allemagne a contractée vis-à-vis de nous ne pourra être payée qu'en un grand nombre d'années. Nous devons faire face à une situation dévastante, les habitants ravagés par la guerre et le rétablissement de la paix.

Dès cette convention, la valeur des importations en broderies atteint actuellement 1 million. La France demande que ce chiffre soit réduit et devise 400 000 francs.

LE CARDINAL DUBOIS A ATHÈNES

Athènes, 20 février. — Le cardinal Dubois, venant de Syrie, est arrivé à Athènes. Il a été reçu au Palais du Gouvernement par le Conseil municipal et par le directeur général des mines. Afin d'arranger vos vœux au nom du gouvernement.

LE NOUVEL AVOCAT DE NANCY

Nancy, 20 février. — Répondant à une question relative au nouveau juge de la Marche, M. Lloyd George, il a déclaré: « Je ne suis pas encore à l'étude mais, ajoute M. Lloyd George, « je ne suis pas encore de faire des déclarations. »

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

London, 20 février. — Répondant à une question relative au tunnel sous la Manche, M. Lloyd George, il a déclaré: « Je ne suis pas encore à l'étude mais, ajoute M. Lloyd George, « je ne suis pas encore de faire des déclarations. »

LES QUOTIDIENNES

PROFITONS DE LA LEÇON

Grammaire!

La croix de la Légion d'honneur vient d'être décernée à trois femmes de bien.

On ne saurait qu'applaudir à une mesure si justifiée.

Mais pourquoi dans les titres de Mmes Carnot, d'Haussonville et Pérouse, lisons-nous ce barbare: inlassable dévouement?

Le mot inlassable, bien qu'il soit couramment employé à l'heure présente, n'est pas français.

Il est mal formé.

C'est illisible qu'il faudrait dire, comme on dit illégible, illisible, illicite, illegitime,

illimitable, illisible.

Inlassable est une grossière faute de langage.

D'ailleurs, que ne se sert-on du mot infatigable, qui est excellent?

Une revue bien populaire.

Il paraît qu'on vient de créer une revue, — littéraire comme vous pensez, et artistique, oh! combien! — qui paraîtra deux ou trois fois par an, et ne sera tirée qu'à trente exemplaires. Elle réalisera le maximum du luxe et chaque numéro coûtera simplement 12.000 francs.

Voilà trente abonnés qu'il est urgent de recommander à la bienveillante attention du ministre des finances. Ce sont contribuables à taxer au prix fort, et dont on peut dire qu'ils « seront de la revue » à tous les sens du mot.

Quant aux éditeurs, il serait peut-être juste de les imposer plus que de raison. Ce sont des arboriculteurs ordinaires, et qui cultivent les poires.

Qui sait se posséder peut commander au monde. (Voltaire).

Les obstacles abattent les fames